

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF507

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 47 BA

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement supprime un article inséré par le Sénat qui allège les taux d'imposition applicables en matière de plus-values immobilières et supprime les divers abattements pour durée de détention et exceptionnels.